



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

I. ACTIONS

I.4. Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RADE) et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2010

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'IAV. Les principaux éléments à retenir de l'année 2010 sont les suivants :

Chiffres clés :

- Production 2010 à l'usine de Férel : 17 338 721 m³ ;
- Volume maximal produit : 83 843 m³, le 28/07/2010 ;
- Répartition de la production par Départements :
 - o Loire Atlantique : 11 7795 175 m³, soit 68% ;
 - o Morbihan : 4 263 116 m³, soit 25% ;
 - o Ille et Vilaine : 1 280 430 m³, soit 7% ;
- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 8 934 671,04 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 218 117,54 € H.T ;
 - o Part IAV : 4 892 964,25 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 823 589,25 € H.T ;



REUVE 2011 RADE

- Prix moyen de l'eau livrée :
 - o 0,515 € HT/m³, soit 61,84 € HT/120 m³ ;
 - o 0,544 € TTC/m³, soit 65,28 € TTC/120 m³.

Qualité de l'eau :

- **Qualité de l'eau brute** : la qualité de l'eau brute observée sur les principaux paramètres était similaire aux années précédentes, à l'exception des chlorures où le pic a atteint 178 mg/l (en 2009, il était de 105 mg/l, et en 2008, de 76 mg/l). Le pic de chlorures est lié à un mauvais fonctionnement du siphon en juin qui a provoqué des intrusions intempestives d'eaux salées lors des éclusages ;
- **Qualité de l'eau traitée** : 475 prélèvements ont été réalisés, pour 7 365 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité, à l'exception d'un dépassement observé le 26 juillet : 16 µ/l de bromates pour une limite de qualité fixée à 10 µ/l. Ce dépassement est à relier aux intrusions d'eaux salées évoquées ci-dessus, qui ont entraîné une augmentation de la concentration en bromures dans les eaux brutes. Les bromures réagissent avec l'ozone pour former des bromates. Par ailleurs, des dépassements ponctuels de références de qualité ont été observés, notamment pour le paramètre COT (26 analyses présentant un dépassement en 2010) ;
- **Qualité de l'eau distribuée** : 206 prélèvements ont été réalisés, pour 3 408 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité

Faits marquants :

- Février 2010 : mise en service de la 1^{ère} tranche de l'interconnexion Férel-Rennes, entre l'usine de Férel et le lieu-dit « la Potence » à Allaire, pour une longueur de 19,1 km (9,7 km en DN800 et 9,4 km en DN700) ;
- 5 octobre 2010 : organisation à l'usine de Férel des 1^{ères} rencontres de la Vilaine, sur le thème des micropolluants dans l'eau potable ;
- Usine :
 - o Renouvellement d'une pompe exhaure (pompage en Vilaine) sur les quatre (pompe d'une capacité de 1 600 m³/h) ;
 - o Arrêt de la préozonation sur les tranches 1 et 3 à compter du 19 mai : aucun impact sur la qualité de l'eau traitée ;
 - o Régénération du charbon actif en grains sur les quatre filtres entre le 12 octobre et le 7 décembre ;
 - o Remplacement des planchers des filtres à sable de la tranche N°3.

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport annuel du délégataire (RADE) et du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2010.

Pour extrait conforme
Le Président,


Jean-François GUERIN